Reçu en préfecture le 27/05/2024



Publié le



# **DÉLIBÉRATION** ID: 074-217402627-20240516-DEL\_022\_2024-DE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

## Délibération n°022/2024

OBJET: Tarification du Service Enfance Jeunesse

L'an deux mil vingt-quatre, et le Seize mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 10 Mail 2024, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

L'an deux mil vingt-quatre, et le Seize mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 10 Mail 2024, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

Conseillers en exercice: 11

Présents: 9

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, FLOQUET Sandra, PIEUCHOT Sophie

Absents: LAMBERT Adrien

Absents excusés : DESALMAND Nadège

**Procuration:** DESALMAND Nadège (Procuration PIEUCHOT Sophie)

Secrétaire de séance : PIEUCHOT Sophie

Madame le Maire expose le contexte qui va mener la proposition d'augmentation des tarifs du Service Enfance Jeunesse.

Pour rappel, les tarifs depuis 2023 étaient les suivants :

#### **Tarification Restaurant Scolaire:**

Quotient Familial	0 à 350 € *	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus
Repas restaurant scolaire	1,00 € *	4,70 €	5,30 €	5,90 €	6,40 €	7,00 €	7,60 €
Repas majoré*	-	7,70 €	8,30 €	8,90 €	9,40 €	10,00 €	10,60 €

3,00 € Repas PAI\*\*

\*Majoré : en cas de non-inscription dans les délais

\*\*PAI : Protocole d'Accueil Individualisé (panier repas)

\*le tarif à 1€ est proposé aux quotients familiaux les plus bas, dans le ca PD: 074-217402627-20240516-DEL\_022\_2024-DE son aide à la tarification sociale, ou sur demande exceptionnelle des familles, après étude de la situation et validation par le CCAS.

### Accueil Périscolaire (Matin et soir - Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi)

Quotient	0 à	351 à	751 à 1150	1151 à	1651 à	2151 à	2801 € et
Familial	350 €	750 €	€	1650 €	2150 €	2800 €	plus
1/2 heure accueil	0,60€	1,10 €	1,35 €	1,60 €	1,75 €	2,00 €	2,10 €
périscolaire		·		,		·	
(matin et soir)							<b> </b>

#### Tarification Extrascolaire (Vacances) / Périscolaire (Mercredi)

Quotient Familial	0 à 350 €	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus	Hors- commune*
Journée complète (mercredis et vacances)	10,60 €	15,10 €	18,10 €	20,70 €	23,20 €	25,80 €	28,40 €	40,00 €
Demi- journée sans repas (mercredis)	4,20 €	5,20 €	6,40 €	7,40 €	8,40 €	9,40 €	10,40 €	16,00 €
Demi- journée avec repas (mercredis)	6,40 €	9,90 €	11,70 €	13,30 €	14,80 €	16,40 €	18,00 €	24,00 €

Hors-commune : enfants ne résidant pas la commune ou ne fréquentant pas l'école de Scientrier

Madame le Maire propose à l'assemblée une nouvelle la tarification prévoyant une augmentation des tarifs d'inscription.

### **Tarification Restaurant Scolaire**

Quotient	0 à	351 à	751 à	1151 à	1651 à	2151 à	2801 € et plus
Familial	350 €*	750 €	1150 €	1650 €	2150 €	2800 €	
Repas	1,00 €*	4,70 €	5,30 €	5,90 €	6,40 €	7,00 €	7,60 €
restaurant		·		·		<u> </u>	'
scolaire							
Repas majoré*	-	7,70 €	8,30 €	8,90 €	9,40 €	10,00 €	10.60 €

Repas PAI\*\* 3,00 € \*Majoré : en cas de non-inscription dans les délais \*\*PAI : Protocole d'Accueil Individualisé (panier repas)

<sup>\*</sup>le tarif à 1€ est proposé aux quotients familiaux les plus bas, dans le cadre du dispositif de l'État et de son aide à la tarification sociale des cantines, ou sur demande exceptionnelle des familles, après étude de la situation et validation par le CCAS.

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

# Tarification Accueils Périscolaires (matin, soir et mercredis Publicacueil de Lois **Extrascolaire (vacances)**

ID: 074-217402627-20240516-DEL\_022\_2024-DE

Quotient	0 à	351 à	751 à	1151 à	1651 à	2151 à	2801 € et plus
Familial	350 €	750 €	1150 €	1650 €	2150 €	2800 €	
1/2 heure	0,75€	1,15 €	1,40 €	1,65 €	1,80 €	2,05 €	2,15 €
accueil							
périscolaire							
(matin et soir)							

Quotient Familial	0 à 350 €	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus	Hors- commune*
Journée complète (mercredis et vacances)	10,70 €	15,20 €	18,20 €	20,80 €	23,30 €	25,90 €	28,50 €	44,00 €
Demi-journée sans repas (mercredis)	4,25 €	5,25 €	6,45 €	7,45 €	8,45 €	9,45 €	10,45 €	18,00 €
Demi-journée avec repas (mercredis)	6,45 €	9,95 €	11,75 €	13,35 €	14,85 €	16,45 €	18,05 €	26,00 €

\*Hors-commune : enfants ne résidant pas la commune ou ne fréquentant pas l'école de Scientrier

Toutes familles qui déménagent de Scientrier en cours d'année et dont les enfants ne seront plus scolarisés à l'école de Scientrier devront s'acquitter, dès le mois suivant, du tarif hors-commune, si toutefois les enfants continueraient de fréquenter l'accueil périscolaire du mercredi ou l'accueil de loisirs extrascolaire des vacances.

## Le Conseil municipal décide, à la majorité :

D'ADOPTER les nouveaux tarifs du service enfance jeunesse, et ce, à compter du 1er Septembre 2024,

> Ainsi fait et délibéré, Les jours, mois et an que susdit Pour extrait conforme Le Maire Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

Commune de Scientrier – 19 rue de la Mairie – 74 930 SCIENTRIER www.scientrier.fr - contact@scientrier.fr - 04 50 25 51 11